Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260115-DELIB2026_004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 8
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION
08 janvier 2026

2026 – 004: Participation au forfait scolaire

l'an deux mille vingt six
le quatorze janvier
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Didier DANJOU, Annick DUIGOU, Jean-Yves FAUJOUR, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON et Eric PRIGENT.
Absentes excusées: Marion GUEN donne pouvoir à Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN donne pouvoir à Eric PRIGENT

Secrétaire de séance : Annick DUIGOU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de l'école Diwan de Morlaix ainsi que de l'école publique de « La Pierre Bleue » de Commana pour la prise en charge du forfait scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 des enfants de la commune. La participation demandée par la commune de Commana pour l'école publique de « La Pierre Bleue » est calculée selon le coût moyen des dépenses par élève, pour l'année scolaire 2025/2026, ce coût s'élève à 624,23 €.
Concernant les enfants en situation de garde alternée, la commune de Botmeur ne participe qu'à hauteur de la moitié du forfait scolaire.

Une jeune botmeurienne fréquente l'école Diwan de Morlaix et un jeune botmeurien fréquente l'école publique de « La Pierre Bleue » de Commana.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide le montant du forfait scolaire à 624,23 € par enfant (proratisé selon les situations de garde alternée) pour la période 2025/2026.
- Autorise la prévision budgétaire.
- Décide de verser le forfait scolaire pour l'élève de l'école Diwan de Morlaix pour l'année scolaire 2025/2026 pour un montant de 624,23 €.
- Décide de verser le forfait scolaire pour l'élève de l'école publique de « La Pierre Bleue » de Commana pour l'année 2025/2026 pour un montant de 624,23 €.

Le Maire
Eric PRIGENT